

Arrondissement d'Aix-en-Provence

**MAIRIE de SAINT-CANNAT**

Séance du 29 octobre 2024

Site Internet : [www.ville-Saint-Cannat.fr](http://www.ville-Saint-Cannat.fr)

| NOMBRE DE MEMBRES              |    |
|--------------------------------|----|
| Afférents au Conseil Municipal | 29 |
| En exercice                    | 29 |
| Présents                       | 17 |
| Représentés                    | 10 |

N° 2024-059

Délibération  
budgétaire  
modificative n°1

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf octobre à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le vingt-trois octobre deux mille vingt-quatre conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Jacky GERARD, Maire.

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, Y. FALCHI, D. BARBIER, G. SORBA, L. MAURIZIO, A.L. FALQUERO, C. MARTIN, M. GUILLET, S. BOULINGUEZ, V. PELLISSIER, D. JARNIGON, M. SOONEKINDT, M. RIBES, S. ROCHEZ, J. PRUNARET.

Absents excusés : C. POULIQUEN représenté par J. LEVI VALENSI, D. PETIT représenté Y. FALCHI, A. RUBIOLLO représentée par G. SORBA, J.P. VENTURINI représenté par J. GERARD, M.L. VOLAND représentée par D. BARBIER, M. CATELIN représentée par L. MAURIZIO, C. FREMY, P. BUISSON BAUMELOU représenté par A.L. FALQUERO, M. CUTILLO représenté par M. SOONEKINDT, G. BESSE représenté par J. PRUNARET, C. BARRIERE représentée par S. ROCHEZ.

Absent non excusé : S. BOURAS

Maxime SOONEKINDT a été élu secrétaire.

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1612-2 et suivants et L.2121-29,
- Vu le décret n°2012-1246 en date du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu la délibération n°2024-026 approuvant le budget principal 2024 de la commune,
- Vu le règlement budgétaire et financier de la commune, adopté en date du 20 mars 2023 par la délibération n°2023-014,
- Considérant la commission finances en date du 21 octobre 2024.

L'exécution budgétaire amène la nécessité d'apporter les modifications suivantes au budget 2024 de la commune.

**En fonctionnement :**

- Recharger le chapitre 012 « dépenses de personnels ». En effet, la Municipalité a subi des augmentations de charges de personnels :
  - o Les deux tours d'élections non prévus
  - o Remplacements de personnels,
  - o Renforcement de l'équipe technique et du Service association qui était en sous-effectif,

**AP/CP n°11 sur l'opération n° 666 : « Centrale photovoltaïque sur parking stade »**

Des études complémentaires sont nécessaires (topo, géotechnique, etc.).

Dans l'attente du résultat de la mise en concurrence pour les travaux, il est proposé de ne pas modifier l'Autorisation de programme à 400.000 €TTC et de basculer 12.000 € des CP 2025 sur les CP 2024.

|                     | Crédit de paiement<br>2024 | Crédit de paiement 2025 |
|---------------------|----------------------------|-------------------------|
| Montants précédents | 18.000 €TTC                | 382.000 €TTC            |
| Montants actualisés | 30.000 €TTC                | 370.000 €TTC            |

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

..... **DECIDE :**

- De valider la délibération budgétaire n°1 sur le budget principal 2024, tel que présenté ci-dessus et dans l'extrait de la maquette budgétaire, joint

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Maxime SOONEKINDT



Le Maire,  
Jacky GERARD



Acte rendu exécutoire après envoi en  
Sous-Préfecture le : **06 NOV. 2024**  
Affiché le : **06 NOV. 2024**

Il y a lieu de recharger le chapitre 012 de 75.000 €, pris pour 43.000 € sur le compte 739116 « Taxe article 55 loi SRU » et sur divers autres articles du chapitre 011.

**En investissement :**

**AP/CP n°4 - Opération n°551 - Extension du groupe scolaire**

Des petites améliorations non prévues au marché nécessitent de prolonger l'AP/CP sur l'année 2025, avec un crédit supplémentaire sur l'Autorisation de programme et sur le crédit de paiement 2025 de 15.000 €TTC, soit une Autorisation de programme totale de 3.754.894,80 €TTC.

Montant des Crédits de paiement (CP) en €TTC

|                     | Paiements effectifs 2021 | Paiements effectifs 2022 | Paiements effectifs 2023 | Crédits de paiement 2024 | Crédits de paiement 2025 |
|---------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Montants précédents | 77.924,46 €              | 340.499,66 €             | 1.760.086,46 €           | 1.561.384,22 €           | 0                        |
| Montants actualisés | 77.924,46 €              | 340.499,66 €             | 1.760.086,46 €           | 1.561.384,22 €           | 15.000 €                 |

**AP/CP n°5 - Opération n°549- Transformation salle Yves Montand**

Le budget 2024 a été monté avec les travaux de la salle Yves Montand, sans les aménagements extérieurs et paysagers.

Afin de ne pas perdre la subvention métropolitaine de 25%, il est nécessaire de faire les aménagements extérieurs en 2024 (le CCPD prend fin en février 2025), et donc de créditer un montant supplémentaire de 216.350 €TTC en 2024. Le montant global de l'Autorisation de programme n'est pas modifié 1.440.000 €.

Montant des Crédits de paiement (CP) en €TTC

|                     | Dépenses effectives en 2022 | Dépenses effectives 2023 | Crédits de paiement 2024 | Crédits de paiement 2025 |
|---------------------|-----------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Montants précédents | 7.603,20 €                  | 31.134 €                 | 1.000.000 €              | 401.082,80 €             |
| Montants actualisés | 7.603,20 €                  | 31.134 €                 | 1.216.350 €              | 184.732,80 €             |

**AP/CP n°6 - Opération n°609 - Extension du garage des ST**

Les travaux de l'extension administrative des ST sont bien avancés, mais les paiements ne seront pas terminés au 31 décembre 2024. Il y a donc lieu d'ajouter une année sur l'AP/CP.

L'Autorisation de programme est augmentée de 15.000 €TTC et passe de 590.000 € à 605.000 €TTC. Un Crédit de paiement 2025 est ajouté d'un montant de 15.000 €.

Montant des Crédits de paiement (CP) en €TTC

|                     | Dépenses effectives 2022 | Dépenses effective 2023 | Crédits de paiement 2024 | Crédits de paiement 2025 |
|---------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Montants précédents | 17.014,80 €              | 21.391,42 €             | 551.593,78 €             | 0                        |
| Montants actualisés | 17.014,80 €              | 21.391,42 €             | 551.593,78 €             | 15.000 €                 |